

L'an deux mille vingt-quatre, le treize-mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory de la maison du Parc à Moustiers Sainte Marie à 14 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, **en formation GEMAPI**.

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
11	6 + 0	6
Total des voix : 16		

Etaient présents :

Bernard CLAP : Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon (1 voix)

Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon Agglomération (3,5 voix)

Michèle BIZOT-GASTALDI et **Jean MAZZOLI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière (4,5 voix chacun)

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon agglomération (1 voix)

Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (1,5 voix)

Date de convocation :
29/02/2024

Délibération n°

24_02_CS2_01

PROGRAMME D'ACTIONS 2024 ET PROJET DE BUDGET GEMAPI POUR L'EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date du 18 octobre 2019 par laquelle le comité syndical, réuni en formation plénière, a décidé la création d'un budget annexe GEMAPI à compter de l'exercice 2020

A l'issue de la présentation du programme d'actions détaillé proposé pour l'année 2024 et du projet de budget qui en découle

Les membres du comité syndical réunis en formation GEMAPI :

- valident à l'unanimité le programme d'actions 2024 et le projet de budget GEMAPI 2024 qui en découle et se synthétisant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits proposés au vote	1 431 062.93	1 619 397.00
Résultat de fonctionnement reporté	188 334.07	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 619 397.00	1 619 397.00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits proposés au vote	366 062.04	358 743.01
Restes à réaliser	80 093.96	12 366.00
Résultat de fonctionnement reporté	0	75 046.99
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	446 156.00	446 156.00

TOTAL projet BP GEMAPI 2024	2 065 553.00	2 065 553.00
------------------------------------	---------------------	---------------------

- valident les cotisations 2024 des EPCI au titre de la compétence GEMAPI et calculées selon la formule figurant à l'article 19 des statuts du syndicat mixte :

- Durance Luberon Verdon agglomération :	134 299 €
- Communauté d'agglomération du pays de Grasse :	20 024 €
- Communauté de communes lacs et gorges du Verdon :	55 134 €
- Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon :	166 032 €*
- Communauté de communes Provence Verdon :	37 808 €
- Provence Alpes agglomération :	19 841 €
- Dracénie Provence Verdon agglomération :	25 129 €
Total	458 267 €

* La communauté de communes Alpes Provence Verdon a versé fin 2023 une avance sur la cotisation 2024 pour un montant de 170 000 €, afin d'alimenter la trésorerie du syndicat mixte pour les dépenses d'urgences réalisées suites aux crues dans le haut Verdon des 1^{er} et 2 décembre 2023 sur le budget GEMAPI. Il ne sera donc pas appelé de cotisation au titre de l'exercice 2024.

- décident de proposer ce projet de budget au vote du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon qui se réunira en formation plénière le 28 mars 2024.

- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



DEL24_03_CS2_01